

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : plénière de la CDA du vendredi 31 janvier 2025, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.

Président : M. Nourédine DEBBICHE

Présent(e)s : Mme Océana NOMMAY
MM. Jalil BOURAGA - Mohamed CHAKAFI – Jean-François CHAPUZOT –
Carlos FERREIRA – Yohan GIMENEZ – Rémi LAURENT –
Philippe PRUDHON – Sébastien VEZIN.

Invité : M. Dorian ROBBE

Excusé(e)s : Mme Laétitia LANCELOT
MM. Luc BARREAU – Billel DEBBICHE – Marc LEMERCIER - Malik ZELFA
KALAA.

Le Président de la commission ouvre la réunion, en souhaitant la bienvenue à tous pour cette première réunion plénière de cette nouvelle année 2025, excusant quelques membres empêchés, renouvelant ses meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

1. Informations générales : FFF – LBFC - Districts

Quelques informations d'ordre général sont données en lien avec l'actualité de la FFF et de la Ligue régionale de Bourgogne Franche-Comté, et du District.

Le Président de CDA revient sur les sujets à l'ordre du jour de la dernière réunion de CDA à laquelle il a participé, et informe des sujets abordés, pouvant concerner les CDA(s).

Philippe PRUDHON informe les membres de la commission, d'un sujet abordé lors du dernier Bureau de Ligue (22 janvier 2025), relatif à la présentation du projet de la FFF, de renforcement des moyens dédiés à la structuration et au développement de l'arbitrage amateur, visant en particulier, à la mise en place ou à l'ajout de Conseillers Techniques en Arbitrage (CTA), dans les districts métropolitains.

Ainsi, la ligue de Bourgogne Franche-Comté pourrait obtenir une aide pour le financement de 2 CTA, affectés chacun à un District et 3 autres, possiblement partagés entre des Districts.

Après une présentation des missions de ces conseillers techniques

- Renforcement des aides à la professionnalisation des ligues et des districts
- Renforcement des aides aux actions de développement des territoires
- Mise en œuvre des actions fédérales de promotion
- Renforcement de l'animation des territoires et des différents réseaux
- Mise à disposition des dotations matérielles, pédagogiques et promotionnelles

Le coût d'un poste de Conseiller Technique en Arbitrage, chargé des différentes cotisations et charges sociales et patronales, frais de déplacement compris, étant évalué à 45 000 € par an ; l'aide fédérale étant de 21 000 € ; ce sont 24 000 € qui restent à charge d'un District qui prendrait à 100 % un conseiller, ou 12 000 € pour un District qui le partagerait avec un autre, ou 8 000 € pour un poste de CTA qui serait partagé entre 3 instances.

Philippe PRUDHON précise également que le rôle d'un CTA ne doit pas être « uniquement » administratif, donc n'est pas dédié à faire des désignations ou des statistiques, mais davantage à être sur les terrains et dans les clubs pour aider à la recherche, à la formation puis à la fidélisation des arbitres, notamment jeunes par l'âge, pour lesquels un turn-over important est constaté chaque saison.

Le coût demeurerait important pour le District, de minimum 8 000 € par saison dans l'hypothèse du partage d'un poste entre trois Districts, ce qui ne manquerait pas, également, de se révéler difficile à gérer en terme d'encadrement, de suivi, de gestion etc pour ne représenter in fine que moins de 12 heures de travail et de présence hebdomadaire.

Philippe PRUDHON souhaitait présenter ce projet à la commission et recueillir son avis, avant de porter le sujet devant le Comité Directeur du District.

Suite à cette présentation et ces chiffres qui suscitent de nombreux échanges, l'avis de la CDA sur ce projet se révèle plutôt négatif et assurément non obligatoire ni impératif.

Enfin, et sur un tout autre plan, Philippe PRUDHON rappelle les récentes et brutales disparitions du papa de Stéphanie BARBIER, CDFA de notre instance ; et de Jean-Yves FALCHIER, membre de la commission de discipline du District.

La CDA s'associe à la douleur des proches et des familles et fait part de ses sincères condoléances.

2. Validation et informations relatives aux candidatures d'arbitre du District à l'arbitrage en ligue régionale au titre de la saison 2025/2026

Reprenant le procès-verbal du dernier Bureau de CDA du 6 janvier 2025, la commission rappelle les candidatures validées à l'arbitrage en Ligue seniors centre ou assistant, et aborde la situation de M. Alexandre BEAUPRETRE.

Ce dernier a fait acte de candidature par courriel en date du 20 décembre 2024, c'est-à-dire régulièrement au regard du Règlement Intérieur de la CDA (qui fixe au 31 décembre de la saison en cours, la date butoir de dépôt des candidatures).

Après échanges sur le sujet, la commission valide la candidature de M. BEAUPRETRE à l'arbitrage en Ligue, au titre de la saison 2025/2026.

Enfin, la commission, suite à la prise de connaissance des résultats de l'observation subie par M. BEAUPRETRE en date du 28 septembre 2024, décide son affectation dans le groupe 2 des arbitres du District, au titre de la saison 2024/2025.

Rappel des candidatures à l'arbitrage en ligue validées :

Au titre d'arbitre Ligue régionale 3 :

Stéphane ANGOT
Alexandre BEAUPRETRE
Yacine OUSSEMGANE
Estelle VAUBOURG

Au titre d'Arbitre assistant Ligue :

Carlos Manuel DE CARVALHO FERREIRA
Léo MUGNIER
Sébastien ZANELLA

A la demande de certains membres, la commission revient sur la candidature à l'arbitrage Ligue Assistant, validée par le dernier Bureau de CDA, de M. Léo MUGNIER, faisant objecter une disponibilité pouvant se révéler trop réduite ou insuffisante pour arbitrer au niveau régional, qui impose davantage de règles et d'obligations que l'arbitrage en District.

Après ces échanges, la commission confirme que l'intéressé connaît ces règles et contraintes, et avisera vis-à-vis des interpellations que la CRA pourra faire à cet égard.

La commission décide le maintien de la candidature telle que décidée en Bureau de CDA le 6 janvier 2025.

S'agissant des candidatures à l'arbitrage en Ligue jeunes, la date butoir étant fixée au 28 février 2025 (Règlement Intérieur de la CDA), la commission se prononcera de manière définitive après cette date limite, suite aux propositions de la section jeunes Arbitres.

La section technique de la CDA proposera un plan de formation sur la phase printemps, sachant que les modalités fixées au règlement intérieur de la CDA seront appliquées.

Dans un but évident de formation, de performance et également de choix final, les candidats pourront faire l'objet d'observations sur le terrain, par des membres de la CDA.

Le sérieux et l'observance de ces règles est recommandée à tous les candidats, sachant que le Bureau de CDA validera définitivement les candidats qui seront présentés aux examens théoriques (mai 2025).

A noter, également, que notre CDA ne devant à priori pas disposer de 4 places autorisées pour l'examen d'arbitre de ligue R3, cette session de candidature pourra donc s'assimiler à un concours.

3. Retour sur les réunions du bureau de CDA 1^{ère} partie de saison

Un retour est fait sur les réunions des Bureaux de CDA ayant eu lieu depuis le début de la saison 2024/2025, à savoir les 23 août – 26 octobre – 10 décembre 2024 et le 6 janvier 2025.

La CDA plénière s'est également réunie le 5 juillet 2024.

La CDA plénière décide le maintien de l'actuel format de fonctionnement de la commission, en terme de réunions de Bureaux et de plénières. A savoir un Bureau tous les deux mois environ, dont la vocation majoritaire est de gérer les problèmes et litiges administratifs et les indisponibilités et absences des arbitres ; et 3 réunions des CDA plénière par saison sportive, l'une en début de saison, la seconde en janvier et la troisième en fin de saison sportive pour valider les classements de la saison et les promotions et les rétrogradations.

4. Courrier reçu :

- Virginie Neuser : courriel information indisponibilité arbitrage printemps 2025. Pris note, transmis pôle désignations.

5. Bilan du stage des arbitres du dimanche 19 janvier 2025 à Port/Saône

Vifs remerciements renouvelés à Monsieur le Maire de Port-sur-Saône, à Alain CERDAN, son adjoint, ainsi qu'au président et aux membres du club local du RC Saônois pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle des deux salles « sous la mairie » et « des bateliers », du terrain annexe de football et du club house local et l'excellent accueil réservé, lesquels permettent toujours un stage dans de très bonnes conditions.

Le format de la journée, les divers ateliers techniques proposés sur le terrain et en salle, ainsi que les intervenants, semblent avoir été appréciés par les arbitres très largement présents, et ont permis des échanges fructueux.

Le Bureau de CDA remercie la section technique pour la préparation et la large animation de ce rassemblement, les intervenants ainsi que les autres membres de la commission et également les arbitres de ligue, présents partiellement ou sur toute la journée.

Quelques regrets sont exprimés vis-à-vis de la participation très faible des arbitres labélisés D4, qui avaient été conviés à participer à ce stage, sur la journée entière (21 invités – 6 présents – 3 excusés – 12 non excusés).

Point de participation par groupe :

Groupe D1 :

Arbitres présents :

MM. ADAM – ALTINOK – AMIRI – CARTIAUX – CLODORE – HELLER – JAMMI – RAIDRON – STERBE – VAUBOURG – ZARAT

Arbitres non présents ou excusés :

MM. KADRI / MANCASSOLA

Candidats R3 présents :

MM. DECAILLOZ – PRINCE

Groupe D2 :

Arbitres présents :

MM. AMS – ANGOT – DALANSY – FILONI – FLORIOT – LOTSCHER – OUSSEMGANE – PAGET – POTHIN – PRIOU – SIMONIN – TRONCIN – WIDMER -

Arbitre non présent ou excusé :

M. COURAUD

Groupe Arbitres Assistants :

Arbitres présents :

MM. AGNELOT – DE CARVAHLO – DESTENAY – YILDIZ – ZANELLA.

Arbitre non présents ou excusé :

M. MUGNIER

Groupe D3 :

Arbitres présents :

MM. ANDRE – BEAUPRETRE – BAUER – BENTIRI – GENEY C – GRANDPERRIN – HEZARD – LENTZ – MARTINS D – MAUREL – MAZZOLENI – MUNAWAR – OBIHI – RICHARD – VARENNES.

Arbitres non présents ou excusés :

MM. CARLE / DROART / GENET / HATON / KHADDA / MARTIN / NEUSER.

La commission, après reprise de l'ensemble des situations des arbitres concernés, notamment les courriels et justificatifs reçus avant le stage, mais aussi après le stage répondant à l'interrogation de la commission, décide :

- **La facturation suite à l'absence non excusée au stage (30€) + facturation du coût du déjeuner qui était commandé + au club d'appartenance des arbitres ci-après suite à leur absence non justifiée (15€) : conformément au statut financier saison 2023/2024 validé le 20/08/2024 (formation et repas le cas échéant : 30€ + 15€),**

Groupe D1 :

Néant

Groupe D2 :

Néant

Groupe D3 :

MM. DROART – GENET – HATON – KHADDA – NEUSER.

- **L'application du barème CDA en vigueur pour absence partielle ou totale et en l'absence de justificatif reconnu valide par la commission, aux arbitres ci-après :**

- **Groupe D1 :**

M. KADRI

- **Groupe D2 :**

M. COURAUD – PRIOU (partielle car départ du stage à 12h00)

- **Groupe D3 :**

MM. DROART – GENET – HATON – KHADDA – NEUSER.

Le point précis sera fait avec la section technique de la CDA, au niveau des arbitres qui n'auraient pas encore subi le questionnaire – contrôle de connaissances obligatoire, afin de fixer une ultime date à laquelle ils seront convoqués.

6. Stage des Jeunes Arbitres du samedi 1^{er} février 2025

Rémi LAURENT, responsable du pôle Jeunes Arbitres de la CDA, présente le programme finalisé du stage du samedi 1^{er} février 2025 (8H30/16H30 au siège du District).

Remerciements aux membres du pôle JA pour l'organisation et la gestion de ce rassemblement, les membres de la CDA disponibles sont conviés à venir assister, même partiellement, aux travaux.

7. Retour/Point des Formations Initiales en Arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Au titre de la saison 2024/2025 :

Arbitres à convoquer à l'examen pratique d'arbitrage :

Vera ROBIN (Fc 4 Rivières).

Session II de FIA de la saison 2024/2025 des 8-9 ; 15-16 et 30 novembre 2024 :

Candidats admis suite à notes théorie et stage + formation FMI, à convoquer à l'examen pratique d'arbitrage :

Samy AFHAMI (Vesoul Afm)
Anes GUELLATI (Haute Lizaine)
Matteo GRUET (Rigny)
Anas LAHEHAL (Vesoul Afm)
Kelyan SALEMI (Frotey Vesoul)
Kerim ZENGIN (Vesoul Afm)

La prochaine session FIA se déroulera les 7-8 et 14-15 février 2025 au siège du District à Vesoul :

Les inscriptions sont ouvertes par voie dématérialisée.

6 candidats inscrits à ce jour :

Dominique BENAY (indépendant)
Mathys DENIZOT (Vallée Breuchin)
Antoine GRANDJEAN (Melisey/St Barthélémy)
Mathias LAMAZE (Melisey/St Barthélémy)
Steven MARAIS (Seveux Motey)
Merri SALINO (Rioz Fc)

8. Travaux et actions à réfléchir et à engager sur la deuxième partie de la saison (en lien avec les sujets et ateliers de l'Assemblée Générale du District du 11 janvier 2025)

Philippe PRUDHON revient sur les travaux en ateliers qui se sont déroulés le samedi 11 janvier 2025, lors de l'assemblée générale du District.

L'axe de la « gestion environnementale du match » sera un de ceux de la mandature, et il convient, aussi à la commission d'arbitrage, de se saisir de ce sujet et de réfléchir et travailler à des actions possiblement à conduire pour répondre à ce thème.

Il ne peut et il ne doit pas être admis le fait de penser ou de dire que les contestations, les désordres, voire des incidents plus graves pouvant malheureusement survenir autour des pelouses, sont uniquement l'origine d'erreurs ou de carences d'arbitrage, officiel ou non officiel.

Tous les acteurs du football départemental doivent réfléchir et œuvrer dans le même sens, et ce sujet sera largement à l'ordre du jour des prochains comités de direction du District, permettant de définir et proposer des axes visibles à mettre en place.

9. Questions diverses et tour de table

Sébastien VEZIN aborde la composition de la CDA plénière et interroge quant à la possible intégration d'une nouvelle personne.

La réponse à ce sujet lui est apportée par le Président de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le Président de la CDA clôt la réunion à 20h45.

Prochaine réunion du bureau de CDA : sur convocation.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.